



IMMOBILIERE AZUREENNE

HONORAIRES

VENTE :

|

Honoraires sur le prix de vente à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le type de mandat:

Villas et appartements :

- Ventes dont le prix est inférieur à 50.000 € : 3 000 € (forfait)

- Ventes dont le prix est supérieur à 50.000 € : 6 % TTC

Terrains: 10 % TTC

Murs commerciaux: 10 % TTC

Les prix de vente indiqués incluent les honoraires de l'agence